

L'Hay-les-Roses

L'animateur pédophile condamné à deux ans de prison

« **L**E JOUR, c'était l'animateur copain, la nuit, c'était l'animateur prédateur », résume M^e Monique Piquet, l'avocate de la famille de la petite Lydie*, 7 ans. Dans le box des prévenus du tribunal d'Evry (Essonne), Marc R..., 25 ans, baisse les yeux. A deux reprises, entre le 3 et le 10 août 2007, alors qu'il participait à l'animation d'une colonie de va-

cances organisée par la ville de Palaiseau (Essonne) à Vaux (Nièvre), il était rentré dans la chambre de Lydie, agressant la fillette dans son sommeil.

Marc avait été interpellé sur place. Immédiatement, les enquêteurs ont épluché son passé, pour se rendre compte que quelques semaines avant, en mai 2007, une autre fillette, Natalia*, âgée de 11 ans, l'avait également mis en cause pour des attou-

chements lors d'une classe de découverte à La Bourboule (Allier), organisée par l'école élémentaire Lallier de L'Hay-les-Roses. Son récit n'avait alors pas été jugé crédible.

« *C'était des pulsions* »

« La directrice de l'école avait convoqué tous les parents pour dire que ce

que racontait Natalia était totalement faux, souligne son avocate à la barre. Aujourd'hui encore, c'est très difficile à vivre pour elle. Quotidiennement, elle subit le discrédit. »

Hier, Marc a été condamné à trois ans de prison, dont deux ferme. Il avait finalement reconnu l'ensemble des faits. « Je ne suis pas fier », soupire-t-il dans le box, lui qui est décrit par les experts comme souffrant de troubles de la préférence sexuelle. « C'était des pulsions. Je ne pensais pas le faire avant. C'était le hasard. » Sa grand-mère évoque « un enfant martyr, battu régulièrement par son père », lequel avait été condamné à dix ans de prison pour avoir tenté de tuer la mère de Marc.

« Moi, ce que je me demande, c'est où se serait arrêtée sa carrière de pédophile s'il n'avait été dénoncé », plaide Monique Piquet, qui rappelle que les enquêteurs ont saisi au domicile de Marc, à Evry, de nombreuses photos et vidéos pédophiles.

NICOLAS JACQUARD

* Les victimes étant mineures, leurs prénoms ont été modifiés.

« Tant qu'il n'y aura pas d'autre victime, on ne nous croira pas »

INGRID, maman de Natalia,* victime de l'animateur

DEUX ANS après, Natalia en fait toujours des cauchemars. Surtout, cette adolescente, âgée de 13 ans aujourd'hui, doit encore subir le regard des gens et des autres enfants. Aujourd'hui encore, elle est présentée comme affabulatrice.

« Quand j'ai dénoncé les faits dont elle a été victime, on m'a dit que j'étais une mère trop fusionnelle, soupire Ingrid, sa maman. A

aucun moment nous n'avons obtenu du soutien. » De victime, la mère et la fille sont devenues accusées. Il y a « cette voisine qui ferme les volets quand elle nous voit », ou « ces parents d'élèves qui changent de trottoir », raconte Ingrid.

Selon elle, à aucun moment l'institution scolaire n'a voulu les prendre au sérieux. « On se disait : tant qu'il n'y aura pas d'autre vic-

time, on ne nous croira pas, explique Ingrid. C'est malheureusement ce qui est arrivé. Pour l'instant, nous n'avons pas les moyens de démenager, alors on est obligées de subir. Parfois, j'ai envie de crier. Et puis, je me retiens, par pudeur. »

N.J.

* Le prénom de la victime, mineure, a été modifié

Champigny/Tribunal

Peine ajournée pour le passionné de serpents

COMPARAISSANT hier devant la 12^e chambre du tribunal correctionnel de Créteil pour avoir détenu et élevé des serpents à son domicile de Champigny sans certificat de capacité, Maxime, 55 ans, a été reconnu coupable, mais sa peine a été ajournée au 16 septembre 2009. Le temps pour lui de se mettre en conformité avec la loi. « Mais d'ici là, pas un serpent ni aucun autre animal non domestique ne devra entrer chez vous, on est d'accord ? », a menacé le substitut du procureur à l'issue de l'audience.

C'est le 24 juin dernier, en se rendant dans sa véranda qu'un habitant de Champigny découvre, sur sa table, un serpent rouge. S'il parvient à l'enfermer dans un seau, il n'en alerte pas moins les services de police. Très vite, il est clair que ce serpent, qui se révélera être une couleuvre rouge d'Amérique, vient de chez son voisin. Quand ils pénètrent chez lui, pompiers spécialisés et policiers vont de surprise en surprise. Sur le frigo, dans un aquarium, trône une mygale, et dans le cabanon du jardin, fermé à clé, ils découvrent pas moins de 72 serpents, 3 mygales et 3 scorpions, sans comp-

ter les tortues et les souris ou les rats, élevés pour servir de nourriture aux autres animaux.

Intriguée, la présidente questionne : « Ces animaux sont dangereux quand même ? » « Non, assure le prévenu, parmi les mygales ou les scorpions, très peu représentent un danger, vous avez des douleurs pendant quinze jours, voire un mois, c'est tout. »

Le reptile s'est échappé

« Mais cette couleuvre rouge, comment s'est-elle échappée ? », poursuit la présidente. « Je l'avais en garde, mais mon vivarium de quarantaine était occupé par un autre animal et je ne voulais pas, ne connaissant pas cette bête, la mettre avec mes animaux qui sont sains. Je l'ai donc enfermée dans un sac et mise dans ma chambre. » Le sac, mal fermé, a permis au reptile de s'échapper. « Elle avait disparu depuis deux jours, et je la recherchais. Je ne me faisais pas de souci, car elle n'est pas venimeuse », assure Maxime.

Passionné depuis l'âge de 12-13 ans, le tort de Maxime a été de ne pas se conformer à la loi. « Il vous



CHAMPIGNY-SUR-MARNE, LE 25 JUIN 2008. C'est dans ce cabanon que 72 serpents, 3 scorpions, 3 mygales et des tortues, ont été découverts. (LP/V.V.)

fallait un certificat de capacité », martèle le procureur, avant de proposer, devant les efforts fournis par Maxime pour obtenir le fameux certificat, d'ajourner la peine. M^e Jean-François Blay, qui avait d'abord demandé une nullité pour l'intervention d'un expert qui n'a pas qualité d'expert auprès

des tribunaux, s'est ensuite concentré sur les qualités « herpétologistes » de son client : « il n'y a pas 10 personnes en France qui ont les mêmes compétences que lui, le certificat ne posera aucun problème ». La peine a été ajournée au 16 septembre 2009.

FABIENNE HUGER

Maisons-Alfort

Metz veut l'école vétérinaire

LE MAIRE de Metz (Moselle), Dominique Gros (PS), se verrait bien accueillir l'école vétérinaire d'Alfort, installée à Maisons-Alfort. L'annonce en a été faite hier par la municipalité mosellane. Ce transfert servirait de compensation à la réorganisation des armées, qui fera perdre 6 000 emplois civils et militaires. Un dossier aurait été déposé dans ce sens à l'Elysée en proposant les 385 ha de la base aérienne (BA) 128 de Metz-Frescaty, qui doit quitter à terme la ville avec cinq autres unités.

Pour le directeur de l'école vétérinaire, « cette proposition n'est pas sérieuse. Les ministres venus récemment sur le site ont annoncé des engagements financiers importants déjà inscrits au budget 2009. » Valérie Péresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche apportera 9 millions d'euros sur trois ans, et Michel Barnier, ministre de l'Agriculture s'engage sur 5,3 millions d'euros pour la même période.

Le campus, qui sert de référence dans le monde entier, a déjà réalisé des investissements importants

avec l'ouverture d'un centre de recherches biomédicales, la construction d'un hôpital vétérinaire et la rénovation du musée Fragonard, devenu le musée de l'école vétérinaire d'Alfort.

« Transférer l'école, ce serait mettre à mal près de quinze ans de travail, ajoute un représentant du personnel. On comprend que les élus qui vont perdre des installations militaires cherchent des compensations, mais il faudrait des propositions viables. »

H.B.

VIVRE DANS LE VAL-DE-MARNE

CRETEIL

Défense de la Poste : rassemblement et pétitions

LE COMITÉ val-de-marnais pour la défense du service public postal organise aujourd'hui, à Créteil, un rassemblement avec signature de pétitions auprès des usagers « pour refuser l'ouverture du capital et la privatisation de la Poste ». Seront présents à partir de 13 heures sur le parvis, place Salvador-Allende, devant la Poste principale de Créteil, les syndicats FO, CGT ou SUD ainsi que les partis politiques, PCF et LCR, de même que de multiples associations.

SAINT-MAUR

Rentrée particulière à l'école Bled

LES ELEVES de l'école Bled de Saint-Maur vont rentrer en classe dans des conditions particulières ce matin. Le directeur de l'école a été retrouvé mort dimanche dernier à son domicile. Agé d'une cinquantaine d'années, il était à un an de la retraite. L'inspectrice de circonscription, tout comme l'adjoint au maire chargé de l'éducation et les enseignants doivent être présents pour accueillir les enfants. L'école a déjà été marquée par un événement douloureux début septembre avec l'étouffement d'une petite fille de 8 ans qui est toujours hospitalisée. Les deux faits n'ont aucun lien entre eux.

VILLEJUIF

L'Institut de cancérologie reçoit un chèque de 40 000 €

L'ASSOCIATION l'Etoile de Martin doit remettre aujourd'hui un chèque de 40 000 € au département pédiatrie de l'Institut de cancérologie Gustave-Roussy à Villejuif. Ce don permettra de financer pendant un an le salaire d'un nouveau jeune chercheur qui viendra renforcer l'équipe de pédiatrie. Il travaillera sur la recherche de nouvelles cibles thérapeutiques dans les gliomes pédiatriques, une tumeur issue du tissu nerveux. Le don permettra également de financer le fonctionnement du réseau national d'oncologues pédiatres qui se met en place pour échanger sur les dossiers difficiles et la prise en charge des enfants atteints de tumeurs cérébrales. L'Etoile de Martin a été créée à la suite du décès de Martin le 30 janvier 2006. Ce petit garçon de 2 ans avait lutté pendant un an contre un cancer.

Pour connaître le site de l'association : www.letoiiledemartin.canalblog.com.